



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260512-2026164-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/164

Portant sur la modification du stationnement place de l'Eglise

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de réaliser une phase de test concernant l'aménagement de la place de l'Eglise,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sur la place de l'église sera modifié comme suit :

- 5 places de stationnement devant l'église, ainsi qu'une place PMR,
- 10 places sur le côté gauche de la place de l'Eglise (côté rue d'Arvor),
- 17 places sur le côté droit de la place de l'Eglise (rue de l'Eglise),
- 8 places et un arrêt minute le long de la rue de l'Eglise.

Les autres places de stationnement sont supprimées. Cette phase de test se déroulera du 15 juin 2026 au 30 janvier 2027.

Article 2 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire sera effectuée par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 5 mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au Maire

« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »

Benjamin ROPERT

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 12/05/2026
Et de la publication, le 12/05/2026
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS



Hôtel de Ville / 19 rue Georges Clémenceau / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU Cedex

Tél. 02 98 68 00 30 / E-mail. : landivisiau@landivisiau.fr

